



Procès-Verbal

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 14
29 Janvier 2019

Par courriel : Alain Le Viol, Président
Georges Le Glédic, Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Match à jouer

La Commission prend connaissance du PV n° 16 du 29.01.2019 de la Commission Départementale Sportive et fixe la rencontre à jouer :

Au dimanche 10 Février 2019 :
Seniors D4 F : Lavau FC 1 / St-Jean de Boiseau FCBB 3

Le Président,
Alain Le Viol

Le Secrétaire de séance,
Georges Le Glédic